

FORMATION RGPD 3 – Maîtriser la mise en œuvre

OBJECTIFS

Permettre au délégué à la protection des données de maîtriser les étapes, les processus et les outils spécifiques pour la mise en œuvre de la conformité au RGPD.

PROGRAMME

Comment mettre en œuvre la mise en conformité du RGPD ? (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le règlement sur la protection des données à caractère personnel introduit de nouvelles obligations pour les entreprises et de nouveaux droits pour les citoyens européens dont les modalités de mise en œuvre sont entrées en application depuis le 25 mai 2018.

CONTENU (À personnaliser selon les besoins de l'entreprise) :

Comprendre le RGPD

- Les entreprises et les types de données concernés
- Les enjeux et les impacts pour l'entreprise
- Les acteurs du RGPD, rôles et responsabilités
- Comprendre les nouveaux concepts et principes de protection des données
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- Le registre des traitements : notions de base
- La gestion des risques : notions de base, DPIA (Data Protection Impact Assessment ou analyse d'impact relative à la protection des données), les transferts de données hors UE

Définir et planifier le plan d'actions RGPD

- L'identification et la priorisation des actions à mener
- La démarche pour la préparation et la mise en œuvre du plan d'actions
- L'organisation interne et la désignation du délégué à la protection des données

Comment mettre en œuvre la démarche de mise en conformité RGPD ?

- La gestion des risques : l'analyse du niveau de conformité et du niveau de risque associé de chaque traitement
- La formalisation des procédures de respect des droits des personnes et des guides internes à destination des responsables métiers
- La réalisation d'un DPIA (Data Protection Impact Assessment ou analyse d'impact relative à la protection des données)
- La mise en place des mesures permettant de répondre aux principaux risques et menaces qui pèsent sur la vie privée des personnes concernées par vos traitements

OUTILS

- Guide de la CNIL « Se préparer en 6 étapes » ainsi que le guide TPE-PME
- Autodiagnostic RGDP
- Exemple de registre de traitement des données personnelles
- Exemple de plan d'actions
- Check-list du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Exemple de cartographie des flux de données personnelles
- Check-list pour évaluer le niveau de sécurité des données personnelles de votre organisme
- Check-list des mesures techniques et recommandations RGPD

Moyens Pédagogiques

La formation alterne présentation de fondamentaux théoriques et exercices.

Les échanges entre participants et l'expérience du formateur facilitent l'intégration du contenu

Validation des objectifs

Exercices appliqués pour apprécier l'acquisition des compétences (quizz)

Suivi et évaluation

Attestation de fin de formation : Pour l'obtenir, le stagiaire doit avoir assisté à l'ensemble de la formation et avoir émargé la feuille de présence.

Cette formation ne fait pas l'objet d'évaluation des acquis

Pré-requis

Aucun

Public

Délégué à la protection des données

Toute personne concernée par le traitement des données à caractère personnel.

Durée - 2 à 6 jours

Tarif – frais de déplacement en sus

- **Adhérents**
Intra-entreprise : **1200€** net/jour
- **Non adhérents**
Intra-entreprise : **1400€** net/jour

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19899 92 auprès du préfet de région d'Ile de France